



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,  
De la Commande Publique et  
Des Affaires Juridiques et Immobilières  
DFCPAJI\_D2025\_357

Convention ACTEE+ - SDIE

-----  
FNCCR

-----  
**Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales**  
-----

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant la délégation de signature du Maire par le conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant délégation des compétences du Conseil Municipal au Maire et, notamment son 24° permettant au Maire de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et de régulariser les actes et conventions y afférents ;

Considérant que suite à la demande de financement dans le cadre de la saison 5 du Fonds Chêne portée par le programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique + (ACTEE+), la Ville de Tourcoing a reçu un courrier de notification l'informant de l'attribution d'une subvention pour la mise en place d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) sur son patrimoine bâti d'un montant de 409 379,75 € HT (quatre cent neuf mille trois cent soixante-dix-neuf euros et soixante-quinze centimes hors taxe) ;

Considérant que la subvention accordée par le programme ACTEE+ permet le cofinancement à hauteur de 60% (soixante pourcent) du montant des dépenses prévisionnelles de l'opération qui s'élèvent à 682 299,58€ HT (six cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros et cinquante-huit centimes hors taxe) ;

Considérant que la Métropole Européenne de Lille (MEL) est le « coordinateur du groupement » de l'ensemble des communes du territoire portant ce type de projet auprès du programme ;

## DECIDONS

**Article 1** : De signer une convention tripartite entre la Ville de Tourcoing, la Métropole Européenne de Lille et le Fédération nationale des collectivités dévolues aux services publics locaux en réseau : énergie, cycles de l'eau, déchets, numérique (FNCCR) ainsi qu'une convention multipartite avec les autres communes faisant partie du groupement. Ces conventions contractualisent le financement du projet d'« SDIE – audits énergétique » et les relations entre toutes les parties.

**Article 2** : Le montant de la subvention accordée est arrêté à 409 379,75 € HT (quatre cent neuf mille trois cent soixante-dix-neuf euros et soixante-quinze centimes hors taxe).

**Article 3** : Les dépenses 2025 et 2026 sont et seront inscrites à leur budget respectif.

**Article 4** : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

**Article 5** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

**Article 6** : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la Trésorerie pour information.

**Article 7** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 07 OCT. 2025

Doriane BECUE  
Maire de Tourcoing

Accusé Réception en Préfecture le :  
Publié sur le site de la Ville le :

03 DEC. 2025



*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **DAJI\_D2025\_357** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **03/12/2025**

Objet : **Signature Convention ACTEE+ pour le financement du SDIE**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Finances locales - Subventions**

Date de télétransmission : **03/12/2025** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **0191\_001.pdf**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



**Liberté • Égalité • Fraternité**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE  
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20251203-DAJI\_D2025\_357-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **03/12/2025**